

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 juin 2012 à 20h30**

L'an deux mil douze, le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame CHARTIER Catherine, Maire.

Etaient présents : Mme CHARTIER Catherine, ESNAULT André, LAILLIER Philippe, AUVRAY Daniel, HAMELIN Maurice, DUPONT Christine, ANDRE Brigitte, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé(e)s : M.VOISIN Jean-Marie (pouvoir à M.ESNAULT André), M.BADUFLE Gilles, Mme BENOIST Marie-France (pouvoir à Mme CHARTIER) , M.LEBOEUF Michel

Absent :

Secrétaire : LAILLIER "Philippe

Lecture et approbation du compte rendu du 14 juin 2012

**I- SAGE**

M.THOMINES, Président de la Communauté de Communes est venu présenter et expliquer à l'ensemble du Conseil, ce qu'est le S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il est donc demandé, après cette présentation, à l'ensemble du conseil d'autoriser la communauté de communes à :

- étendre sa compétence
- l'autoriser à adhérer au Syndicat Mixte d'Etude du Bassin de l'Aure

Avec 8 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise l'intercom à étendre sa compétence et autorise également l'adhésion au Syndicat Mixte d'Etude du Bassin de l'Aure.

**II-CONVENTION SDIS:**

Comme l'année précédente le SDIS sera en charge de la surveillance de la plage. Il est donc nécessaire d'autoriser Mme CHARTIER à signer la convention avec ceux-ci pour la mise à disposition de leur personnel sur la plage de st laurent.

Le conseil municipal autorise Mme CHARTIER à signer cette convention.

**III- BUSES FOSSES TAILLIS**

Mme CHARTIER rappelle les problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur le chemin des fosses taillis. Après plusieurs réunions avec la commission concernée, il avait été envisagé de faire des travaux, le conseil municipal autorise Mme CHARTIER à demander des devis pour la réalisation de ceux-ci.

#### **IV-Eclairage public**

Mme CHARTIER rappelle qu'à la demande de certains administrés, il avait été décidé de laisser l'éclairage public jusqu'à 01h du matin en période d'été (juillet et août).

Le conseil décide :

- de faire un point sur les heures d'éclairages de toute la commune
- de ne pas allumer les candélabres le matin en juillet et août (à 5h il fait jour)
- de réduire l'allumage de l'éclairage public du 01<sup>er</sup> juillet au 31 août en laissant allumer les candélabres jusqu'à minuit au lieu de 01h.

Les heures d'éclairage public seront les mêmes dans toute la commune.

#### **V-AFFAIRES DIVERSES**

- Lecture d'un courrier d'un habitant de la commune se plaignant du mauvais état du trottoir devant chez lui avenue de la libération. Mme CHARTIER fait part d'une estimation de ces travaux faite par la communauté de Communes qui s'élève à 25 700 € TTC. Vu le montant élevé de ces travaux, d'autres devis vont être demandés.

- Le recensement de la population va se dérouler du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Mme BOURDIN Julie sera coordonnateur communal, il sera demandé à M.MAGGI-PAYEN d'être l'agent recenseur s'il le souhaite.

Séance levée à 22h25